Participation, oui, précarité, non !
Les résolutions de la conférence de la migration de l'USS

Résolution La pauvreté n'est pas un crime !

La pandémie de coronavirus frappe durement les travailleuses-rs et renforce les discriminations et les inégalités structurelles. La déréglementation, la précarisation, la flexibilisation du monde du travail et les politiques néolibérales antisociales en matière de travail ont conduit à l'inégalité, à l'insécurité et à la discrimination avant même la pandémie. La pandémie a rendu visible la précarisation, la xénophobie et la vulnérabilité des personnes les plus faibles, sur le plan juridique et socio-économique. Parmi ces dernières, on compte de nombreuses personnes migrantes vivant en Suisse, toutes victimes de racisme et surtout les femmes, qui subissent souvent des discriminations multiples.

Les personnes migrantes apportent une contribution essentielle au bon fonctionnement de la Suisse. Sans elles et sans eux, les branches *essentielles* ne pourraient pas toujours garantir partout les services de base de la Suisse. Et pourtant, la crise créée par l'irruption du coronavirus frappe particulièrement les personnes migrantes. Elles vivaient déjà des angoisses existentielles, non seulement parce qu'elles sont souvent confrontées à la précarité financière mais aussi parce que cette même précarité est liée à l'instabilité de leurs permis : si les personnes migrantes sont au chômage pendant une certaine période ou si elles doivent recourir à l'aide sociale en raison d'une difficulté, elles perdent leur permis de séjour ou d'établissement - même si elles sont nées ici ou ont un permis d'établissement depuis plus de 15 ans.

Combattons les causes de la pauvreté et non pas les pauvres ! Nous ne permettons pas à une société d'accepter des conditions de travail précaires et des bas salaires qui suffisent à peine à vivre et, dans le même temps, de rejeter la pauvreté engendrée. Le droit de recevoir de l'aide dans une situation d'urgence est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. L'aide sociale est financée par l'argent des impôts. Les personnes migrantes paient également des impôts, mais elles sont pénalisées si elles font recours à l'aide de l'État. Cela est discriminatoire, porte atteinte au principe de solidarité de l'État providence et instrumentalise l'État social à des fins de politique migratoire. Exporter la pauvreté n'est pas un acte de solidarité, de reconnaissance et de responsabilité mais un modèle égoïste que nous, syndicalistes, rejetons fermement.

Être pauvre n'est pas un crime ! Nous exigeons donc :

- Pas de double peine pour les salarié-e-s sans passeport suisse. Recevoir une aide sociale dans des situations d'urgence ne doit pas être interprété et sanctionné par les autorités comme un manque d'intégration !
- Stop à la discrimination : le droit à l'aide de l'État dans les situations d'urgence ne doit pas être sapé par des sanctions prévues par la législation sur les étrangers.
- Le durcissement de la LEI doit être inversé. Nous rejetons les nouveaux durcissements prévus et nous nous y opposerons fermement. Ils aggravent les inégalités de traitement et rendent plus difficile la reconnaissance de l'intégration des personnes concernées dans la société.
- Les dispositions du droit des étrangers qui entraînent une précarisation et une discrimination de plus doivent être suspendues en période de pandémie.

Les personnes migrantes font aussi partie de la communauté de solidarité ! Toutes les personnes en situation précaire de vie et de travail doivent recevoir un soutien dans les situations d'urgence sans craindre de conséquences ! Luttons contre la pauvreté, pas contre les pauvres !

Résolution Remédier au déficit démocratique

Sur les huit millions d'habitants que compte la Suisse, deux millions ne possèdent pas de passeport suisse. Si la diversité fait depuis longtemps partie de la vie quotidienne, les opportunités et les droits sont inégalement répartis - politiquement, économiquement, socialement et culturellement.

Cela signifie qu'un quart des personnes vivant en Suisse sont exclues des droits politiques au niveau national et, dans la grande majorité des cas, également au niveau cantonal et communal. Ce quart de la population, qui n'est pas représenté dans les instances démocratiques, est soumis à des lois qui ne s'appliquent qu'à lui et qui ont été décidées et légitimées unilatéralement par les Suisses. Ces lois sont restrictives et contiennent des mécanismes d'exclusion.

Cette politique discriminatoire profite des apports d'une main d'œuvre sans lui reconnaître le droit à l'égalité. Ce déficit de la démocratie suisse doit être comblé par nous, syndicats, qui faisons campagne pour que tou-te-s nos collègues obtiennent la citoyenneté après 4 ans de résidence et deviennent ainsi des membres à part entière de la vie politique et sociale. Et en faisant des enfants né-e-s ici, dont les parents sont résidents en Suisse à la naissance, des citoyen-ne-s de plein droit. La voie vers une participation pleine et égale passe par les droits de citoyenneté : le droit de voter aux élections et aux référendums, d'obtenir un statut de résident et l'accès à la naturalisation et - surtout - le droit d'être reconnu-e comme un membre à part entière de la communauté.

Nous ne voulons pas que les personnes "gagnent" leur nationalité en s'adaptant. Nous pensons que toute personne née en Suisse fait partie de la Suisse et doit avoir des droits politiques. Nous revendiquons le droit de participer à la démocratie sur un pied d'égalité, car cela est un signe de solidarité sociale et nous renforce en tant que société comme en tant que travailleuses-rs. Nous nous engageons pour la reconnaissance des droits de participation, de vote, d'élection, d'éligibilité de tou-te-s, pour la levée des durcissements des conditions de séjour ainsi que pour un accès réel à la naturalisation.